

père. Il n'a pas été dans la région de l'Atlantique. Il n'a aucune idée de la détresse des pêcheurs de cette région. Il représente les gros bonnets de l'industrie de la pêche.

Une voix: Portez des accusations sérieuses.

M. McGrath: Le ministre des Pêcheries est un membre du gouvernement qui traite l'industrie de la pêche de la région atlantique d'une manière dure, cruelle, impitoyable. Seul un ministre de Colombie-Britannique pourrait dire ce qu'a dit le ministre actuel. Nous avons jadis un ministre venant de la Colombie-Britannique...

Une voix: C'est scandaleux.

M. McGrath: ...et c'était la même chose. Un ancien ministre venant de la Colombie-Britannique s'est comporté de la même façon. (*Exclamations*)

M. l'Orateur suppléant (M. Tolmie): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

M. McGrath: L'attitude du gouvernement actuel est reflétée dans celle de ce ministre qui, au milieu de la crise la plus grave qu'ait traversée l'industrie de la pêche de la région atlantique déclare: «Qu'ils mangent de la brioche». Voilà son attitude.

A la télévision, il a signalé que de nombreuses usines de poisson devront fermer leurs portes et que le programme de centralisation était mal conçu. En fait, il a parlé des erreurs dans le programme de centralisation comme s'il s'agissait d'erreurs dans la tenue de livres comptables, puisqu'il a dit: «Nous avons placé des gens au mauvais endroit.»

Une voix: C'est la faute de l'ordinateur.

M. McGrath: Justement, le ministre a dit: L'ordinateur a fait l'erreur et nous avons mis les gens au mauvais endroit. Nous les avons fait déménager et les avons placés où il ne fallait pas. Nous nous sommes trompés. Qu'est-ce qu'un particulier, ou même cent? Qu'est-ce qu'un hameau ou deux? C'est l'attitude impitoyable d'un ministre et d'un gouvernement qui s'en fichent bien. Voilà comment notre ministre des Pêcheries administre les pêches du Canada.

Une voix: C'est honteux.

M. McGrath: Voilà le leadership que nous donne le premier ministre. Comme député—représentant de Terre-Neuve au Parle-

[M. McGrath.]

ment—je suis indigné de voir que le ministre des Pêcheries ait pu présenter cette mesure visant les pêcheries du Canada sans parler une seule fois de la grave crise à laquelle fait face cette industrie dans l'Est canadien. Il n'en a rien dit comme si elle n'existait pas ou comme si les pêcheries n'existaient pas. La crise ne sera pas résolue si le gouvernement persiste dans son immobilisme. Mais il y a une lueur d'espoir à l'horizon, si faible soit-elle, monsieur l'Orateur. Répondant à une question cet après-midi, le ministre a dit que d'ici un mois—il voulait sans doute dire d'ici la fin de janvier—il annoncerait, au nom du gouvernement, des programmes de planification provisoires et de longue haleine intéressant l'industrie de la pêche aux poissons de fond dans l'Atlantique. Le ministre nous donnera avant la fin de ce débat, j'espère, plus de détails à ce sujet, car toute l'industrie est dans l'expectative. Le ministre nous dira franchement, j'espère, que le gouvernement est sincère à cet égard.

Pour paraphraser la réponse que le ministre a donnée au début de l'après-midi; il a dit qu'un des principaux objectifs du programme du gouvernement sera d'assurer que les prix payés aux pêcheurs en 1968 deviendront les prix courants. Les pêcheurs de Terre-Neuve aimeraient avoir quelques détails, afin d'y voir clair. Les prix payés aux pêcheurs de Terre-Neuve en 1968 ont représenté une gamme complète, allant de 1.5c. à 4c. la livre.

• (9.50 p.m.)

Le ministre est au courant. Devons-nous conclure que les pêcheurs toucheront le maximum de 4c. la livre et non le minimum de 1.5c. la livre? Ce sont des questions dont la réponse est attendue non par les membres de ce côté-ci de la Chambre qui s'intéressent directement à cette question où qui y sont impliqués, mais par des milliers et des milliers de Canadiens des provinces de l'Atlantique qui subsistent à grande peine grâce à l'industrie négligée de la pêche du poisson de fond.

[Français]

M. Romuald Rodrigue (Beauce): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'accorder le privilège et l'occasion d'exprimer mes vues sur le projet de loi C-151, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche».

Les objectifs principaux de cet amendement pourraient se résumer comme il suit:

Premièrement, autoriser le ministre des Finances (M. Benson) à désigner des compagnies de fiducie et de prêt et des compagnies